

Évaluation du plan stratégique provisoire de pays du PAM pour la Guinée 2019-2023

Résumé des termes de référence

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un pays et pendant une période donnée. Elles servent le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. En tant que telle, cette évaluation : 1) fournira des preuves d'évaluation et des enseignements sur la performance du PAM pour les décisions stratégiques au niveau des pays, en particulier pour développer l'engagement futur du PAM en Guinée qui sera ancré dans le nouveau Plan stratégique de pays ; et 2) rendra compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

A l'instar des autres évaluations du PAM, cette évaluation sert le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays. Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM en juin 2024.

Sujet et orientation de l'évaluation

Le plan stratégique de pays provisoire (PSPP) 2019-2023 s'inscrit dans la continuité du cadre de programmation du plan stratégique de pays provisoire de transition (PSPP-T) 2018-2019. Le PSPP-T consistait de trois effets directs stratégiques (EDS) : alimentation scolaire (EDS1) ; aide alimentaire aux populations vulnérables et renforcement des capacités du gouvernement (EDS2) ; renforcement des capacités et soutien technique aux petits exploitants agricoles (EDS3).

Les activités du PSPP (2019-2023) concernent les domaines suivants : Alimentation scolaire (EDS1) ; aide alimentaire d'urgence aux populations vulnérables (EDS2) ; aide nutritionnelle ciblée aux populations vulnérables (EDS3) ; amélioration des moyens d'existence et des chaînes de valeur (EDS4) ; renforcement des capacités des institutions nationales (EDS5) ; services de transport et de logistique (EDS6).

Le budget du plan fondé sur les besoins dans la version initiale de PSPP s'élevait à 53 168 244 USD. Le budget du PSPP a été révisé quatre fois par la suite, pour atteindre un budget total actuel de 93 004 616 USD, afin d'intensifier la réponse d'urgence ; d'introduire l'EDS6 ; de permettre la riposte à la flambée de maladie à virus Ebola (MVE) ; d'élargir le portefeuille de résilience au titre de l'EDS4 ; et de prolonger d'une année la durée du PSPP.

Le PSPP de la Guinée ciblait initialement un total de 381 457 bénéficiaires directs et indirects, passant à 358 373 lors de la dernière révision budgétaire en avril 2022. Le [rapport](#) annuel 2021 indique que le PAM a pu atteindre un total de 401 963 bénéficiaires en 2021 (61% d'hommes et 56,5% de femmes). En septembre 2022, le PSPP de Guinée (2019 - 2023) a été financé à la hauteur de 50,56%.

Portée de l'évaluation

L'évaluation couvrira toutes les activités du PAM (y compris les résultats transversaux) pour la période 2018 - fin 2022, couvrant à la fois le PSPP-T (janvier 2018 - juin 2019) et PSPP (juillet 2019 - juin 2023). La raison d'inclure le PSPP-T est d'évaluer les principaux changements dans l'approche depuis le passage de la planification basée sur les projets à la

planification de la stratégie de pays et de permettre une analyse plus significative des tendances de performance.

L'évaluation examinera les contributions du PAM aux résultats stratégiques du plan stratégique de pays, en établissant des relations plausibles entre les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, l'environnement opérationnel et les changements observés au niveau des résultats, y compris toute conséquence imprévue, positive ou négative. Ainsi, l'évaluation analysera également la stratégie de partenariat du PAM, y compris son positionnement stratégique, en particulier en ce qui concerne les relations avec le gouvernement et la communauté internationale.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation portera sur quatre questions principales. L'équipe d'évaluation pourra développer et adapter les sous-questions en fonction du PSPP-T et PSPP, du contexte national et des besoins d'apprentissage.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, d'égalité des sexes, de protection, de redevabilité envers les populations affectées et autres considérations éthiques.

Question 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?

L'évaluation mesurera le degré de pertinence du PSPP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et aux objectifs de développement durable, et combien cette pertinence a été informée par des données concernant la sécurité alimentaire dans le pays. Elle examinera aussi si la conception du PSPP s'est axée sur une théorie du changement articulant le rôle du PAM en ligne avec ses avantages comparatifs. Elle portera également sur le degré de cohérence du PSPP par rapport au cadre général de coopération des Nations Unies ainsi que la mesure dans laquelle il est axé sur des partenariats stratégiques appropriés. La mesure dans laquelle le PAM a maintenu un positionnement stratégique pertinent à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités nationales et des besoins sera également évaluée.

Question 2 : Quelle est l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du PSPP-T, PSPP et du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) en Guinée ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés des PSPP-T et PSPP et du Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies en Guinée

(UNSDCF), ainsi qu'à la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes et autres considérations éthiques). En outre, il sera jugé si les réalisations du PSPP-T et PSPP sont susceptibles d'être durables ; et si ces plans ont facilité des liens plus stratégiques entre les activités humanitaires et de développement.

Question 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé efficacement ses ressources pour contribuer aux produits et aux résultats stratégiques du plan stratégique de pays provisoire ?

L'évaluation examinera la réalisation des produits dans les délais prévus ; l'adéquation de la couverture et des méthodes de ciblage des interventions ; l'efficacité de la fourniture d'assistance par rapport à son coût ; et si le critère de rentabilité a été considéré dans le choix des approches.

Question 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et la mesure dans laquelle il a opéré le virage stratégique attendu par le plan stratégique de pays ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle le PSPP-T et le PSPP ont contribué à, et pu bénéficier de : une mobilisation de ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles ; des systèmes de suivi et de rapportage utiles pour suivre et démontrer les progrès et pour informer la prise de décision ; des partenariats et collaborations appropriés avec d'autres acteurs ; et des ressources humaines adéquates ; et comment ces facteurs ont affectés les résultats. Enfin, l'évaluation cherchera à identifier tout autre facteur organisationnel ou contextuel ayant un impact sur l'efficacité du PAM et la réorientation stratégique envisagée par le PSP.

À ce stade, les thèmes d'apprentissage suivants ont été provisoirement identifiés : (i) causes et adaptation aux ressources limitées ; (ii) capacités des partenaires coopérants et des institutions gouvernementales et leur contribution aux résultats ; (iii) conditions de maintien et poursuite des activités du PAM ; (iv) effets de la réduction des capacités des ressources humaines ; (v) mise en œuvre d'une approche intégrée plus globale de la résilience.

Méthodologie

L'évaluation adoptera une conception méthodologique dans laquelle la collecte et l'analyse des données sont éclairées par une combinaison d'approche déductive et une approche inductive. Cela conduirait à son tour à saisir les résultats inattendus des opérations du PAM, négatifs ou positifs.

Les données devraient être collectées à l'aide de méthodes mixtes et proviendraient à la fois de sources primaires et secondaires. Les techniques suivantes seront déployées : revue documentaire, entretiens avec des informateurs clés, enquêtes, entretiens de groupes et observations directes. Une triangulation systématique des données entre différentes sources et méthodes devrait être effectuée.

Considérations éthiques

L'évaluation sera conforme aux normes éthiques du PAM et du UNEG. Cela comprend, entre autres, le consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'un engagement équitable des participants (notamment des femmes et des

groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

Équipe d'évaluation : L'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSPP pour la Guinée (notamment, la nutrition et la sécurité alimentaire, le soutien aux économies locales, les cantines scolaires, programmes de résilience, le renforcement des capacités institutionnelles et les questions liées au genre).

Gestionnaire de l'évaluation du Bureau de l'évaluation :

L'évaluation sera gérée par Emmanuel Hakizimfura, chargé d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Il sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et le PAM, veillant notamment à ce que les normes de qualité du Bureau de l'évaluation relatives au processus et au contenu soient respectées. L'assurance qualité de deuxième niveau sera effectuée par Michael Carbon, chargé d'évaluation senior au Bureau de l'évaluation du PAM. Silvia Pennazzi Catalani, analyste de recherche au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données.

Groupe de référence interne : Ce groupe composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du Siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation. La Directrice adjointe de l'évaluation, Anne-Claire Luzot, approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation.

Parties prenantes : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du Siège participeront tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM à l'occasion d'une réunion-bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données en mai 2023 pour éclairer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en septembre 2023 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales. Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : mars - avril 2023.

Collecte de données : mai 2023.

Réunion-bilan : mai 2023.

Rapport initial : mai - août 2023.

Atelier d'apprentissage : Septembre 2023.

Rapport final : octobre - novembre 2023.

Présentation au Conseil d'administration : juin 2024.